

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 19344

présenté par

M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« liées à la meilleure prise en compte de la pénibilité et de l'usure professionnelle dans le cadre de la réforme »

les mots :

« afin d'abonder, à hauteur d'un milliard d'euros sur la durée du quinquennat, un Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature de la trajectoire financière de la branche Accidents du travail et maladies professionnelles.